

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 4 octobre 2022 à 19h30, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse	Andrée Dubé		
Les conseillers et conseillères :			
Siège no 1	Claudia Beaulieu	Siège no 4	Richard B. Dubé
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Absent
Siège no 3	Stéphanie Caron	Siège no 6	Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent ainsi que deux (2) personnes dans l'assistance.

La séance est diffusée en direct sur Facebook.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

22-10183 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été affiché sur la page Facebook et le site web de la Municipalité. Une copie a aussi été postée à chacune des résidences de la municipalité.

22-10184 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 22 août 2022 et du 6 septembre 2022

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyée par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement que le conseil adopte les procès-verbaux des séances ordinaires du 22 août 2022 et du 6 septembre 2022 tels que rédigés.

22-10185 Comptes du mois de septembre 2022

La liste des comptes du mois de septembre a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 29 septembre 2022. La liste des comptes pourra être consultée par le public sur la page web de la municipalité dans l'onglet du procès-verbal. Sur la proposition de Claudia Beaulieu, appuyée par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 septembre 2022	237 541.70\$
Comptes payés d'avance	55 211.20\$
TOTAL	<u><u>277 890.63\$</u></u>

22-10186 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours :

- Par Andrée Dubé, MRC le 8 septembre 2022 ;
- Par Carole Desbiens, Honéquestre le 22 septembre 2022 ;
- Par Andrée Dubé, CADL le 8 septembre 2022.

22-10187 Projet de préparation et pavage de la rue Caron et Jocelyn

Le 28 juin 2022, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a publié un avis d'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour son projet de préparation et de pavage de la rue Caron et Jocelyn ;

À la date limite de fermeture de l'appel d'offre, un seul entrepreneur a soumissionné pour les travaux en question, soit *Construction B.M.L., Division Sintra Inc.* pour un montant global de 172 168.16\$ taxes incluses ;

Étant conforme aux exigences du plan et devis, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement de retenir la soumission de *Construction B.M.L., Division Sintra Inc.* au montant de 172 168.16\$ taxes incluses. De plus, la municipalité accepte d'accorder un délai supplémentaire, soit jusqu'à mi-novembre, pour compléter les travaux. Étant donné que la municipalité était dans l'attente d'une autorisation d'un règlement d'emprunt auprès du *Ministère des Affaires Municipales*, cela a eu pour effet de retarder la période des travaux estimés puisque celle-ci ne pouvait octroyer le contrat sans l'autorisation préalable du ministère. Le montant pour cette dépense sera pris à partir des surplus réservés par le biais du règlement d'emprunt numéro 369 intitulé *Règlement d'utilisation de soldes disponibles de règlement d'emprunt fermé afin d'affecter une somme du solde disponible du Règlement numéro 321 pour les travaux de pavage des rues Caron et Jocelyn.*

22-10188 Adoption du Règlement numéro 370 amendant le Plan d'urbanisme numéro 310 et ses amendements sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

Considérant qu'un avis de motion et le dépôt du projet de Règlement numéro 370 ont été donné par le conseiller numéro 6, Jocelyn Pelletier, lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 ;

Considérant qu'une copie d'un document explicatif du projet de règlement a été remis aux gens présents dans l'audience ainsi qu'aux membres du conseil et qu'une copie du document explicatif et du règlement est disponible pour consultation par la population au bureau municipal ;

Sur la proposition de Richard B. Dubé, appuyé par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 370 amendant le Règlement de zonage numéro 310 et ses amendements sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

22-10189 Adoption du Règlement projet de règlement numéro 371 amendant le Règlement de Zonage numéro 312 et ses amendements sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

Considérant qu'un avis de motion et le dépôt du projet de Règlement numéro 371 ont été donné par le conseiller numéro 6, Jocelyn Pelletier, lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 ;

Considérant qu'une copie d'un document explicatif du projet de règlement a été remis aux gens présents dans l'audience ainsi qu'aux membres du conseil et qu'une copie du document explicatif et du règlement est disponible pour consultation par la population au bureau municipal ;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 371 amendant le Règlement de zonage numéro 312 et ses amendements sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

22-10190 Adoption du projet de Règlement numéro 372 amendant le règlement de zonage numéro 312 et ses amendements sur le territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

Considérant qu'un avis de motion et le dépôt du projet de Règlement numéro 372 ont été donné par le conseiller numéro 4, Richard B. Dubé, lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 ;

Considérant qu'une copie d'un document explicatif du projet de règlement a été remis aux gens présents dans l'audience ainsi qu'aux membres du conseil et qu'une copie du document explicatif et du règlement est disponible pour consultation par la population au bureau municipal ;

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 372 amendement le Règlement de zonage numéro 312 et ses amendements sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

22-10191 Adoption du projet de Règlement numéro 373 amendement le plan d'urbanisme numéro 310 et ses amendements sur le territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

Considérant qu'un avis de motion et le dépôt du projet de Règlement numéro 373 ont été donné par le conseiller numéro 6, Jocelyn Pelletier, lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 ;

Considérant qu'une copie d'un document explicatif du projet de règlement a été remis aux gens présents dans l'audience ainsi qu'aux membres du conseil et qu'une copie du document explicatif et du règlement est disponible pour consultation par la population au bureau municipal ;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 373 amendement le Règlement de zonage numéro 310 et ses amendements sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

22-10192 Concours maisons fleuries

Suite à l'annonce, nous avons reçu quatorze (14) inscriptions au concours *Maisons fleuries*, quinze (15) inscriptions au concours *Jardins potagers* et dix (10) au concours *Jardinières/boîtes à fleurs*.

Nous avons reçu 1 suggestion pour la catégorie *Amélioration*.

Les inscriptions ont été transcrites sur une liste *WORD* et fera tirer électroniquement sur une application web durant à la réunion.

Les bons d'achat offerts sont échangeables au Serre de la Savane de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Maisons fleuries

<u>Gagnants</u>	<u>Adresses</u>	<u>Prix</u>
1 ^{er} prix : Johanne Richard	52 rue de l'Église	Arbres fruitiers ou décoratifs valeur 40 \$
2 ^e prix : Isabelle Roy	6 rue Caron	
3 ^e prix : Johanne Bourgoin	10 rue Landry	
4 ^e prix : Lucie Dumont	155 rue Principale	
SOUS TOTAL		160 \$

Boîtes à fleurs et jardinières

<u>Gagnants</u>	<u>Adresses</u>	<u>Prix</u>
1 ^{er} prix : Manon D'Amours	47 rue Principale	Jardinière valeur : 20 \$
2 ^e prix : Linda Robichaud	92 rue de la Gare	Jardinière valeur : 20 \$
SOUS-TOTAL :		40 \$

Jardins potagers

<u>Gagnants</u>	<u>Adresses</u>	<u>Prix</u>
1 ^{er} prix : Stéphanie Caron	28 rue de l'Église	Bon d'achat - plants de légumes
2 ^e prix : Kathy Pelletier	15 rue Landry	Même, 20 \$
SOUS-TOTAL :		40 \$

Amélioration :

<u>Gagnants</u>	<u>Adresses</u>	<u>Prix</u>
-----------------	-----------------	-------------

1 ^{er} Prix : Pauline Gagnon	31, rue l'Église	Bon d'achat pour un arbre fruitier ou décoratif 60 \$
	SOUS-TOTAL :	60\$
		TOTAUX : 300 \$

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, appuyé par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise le versement des montants et félicite tous les gagnants.

22-10193 PRABAM - Confirmation de la réalisation du projet de Salles de bain dans la salle des loisirs

Considérant qu'en prévision pour l'année 2022, la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata avait comme projet la construction de nouvelles salles de bain dans sa salle des loisirs ;

Considérant que pour financer le projet, le conseil municipal était d'accord d'utiliser la somme de 75 000\$ alloué dans le cadre du programme d'aide financière PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux) ;

Considérant que les travaux sont maintenant terminés et que le projet de salles de bain est réalisé tel que prévu ;

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité par le biais de son directeur général, Michael Marmen, procède à la reddition de comptes finales afin de réclamés les sommes admissibles en vertu du programme PRABAM et du projet associé.

22-10194 Hommage à Monsieur Fernand Laterreur

En guise de reconnaissance, la municipalité aimerait offrir ses sympathies à la famille et aux proches de Monsieur Fernand Laterreur. Ces trois dernières années Monsieur Laterreur a offert ses services à la municipalité pour le déneigement des routes en hiver et pour d'autres services.

Son aide et sa contribution furent des plus appréciés par l'équipe de la voirie et par l'administration municipale. Monsieur Laterreur agissait avec grand professionnalisme dans ses fonctions et il était fortement apprécié de ses pairs.

Merci à toi Fernand!

22-10195 Reprise de la gestion des chemins

Tel qu'entendu avec le ministère des Transports du Québec et conformément à l'entente sur le partage des responsabilités routières de 1993, sur la proposition de Jocelyn Pelletier appuyé par Stéphanie Caron et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte la reprise de la gestion des chemins suivants au 1^{er} novembre 2022;

- 5 route Talbot (92770-01-038-000C), locale 1 sur 981 m et déjà compensée par le programme ERL sur 1 000m ;
- 1^e route Gérard-Roy (92565-01-075-000C), local 1 sur 2 227m.

22-10196 Demande du Centre Communautaire pour l'achat d'un déshumidificateur

Considérant que le Centre Communautaire a des problèmes d'humidité ;

Considérant la demande du Centre Communautaire à la municipalité pour l'achat d'un déshumidificateur pour la somme de 481.73\$ taxes incluses ;

Sur la proposition de Carole Desbiens appuyée par Richard B. Dubé et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de payer la facture du Centre Communautaire pour l'achat d'un déshumidificateur pour la somme de 481,73\$ taxes incluses. Le montant sera pris à partir du poste budgétaire numéro 02-729-00-992. Advenant la vente du Centre Communautaire, le comité du Centre Communautaire s'engage à rembourser à la municipalité le montant déboursé pour l'achat de l'appareil.

22-10197 Autorisation demandée par le Festival Honéquestre pour l'installation d'un cabanon sur les terrains municipaux

Considérant que le comité du Festival Honéquestre souhaite procéder à l'achat d'un cabanon de 12 pieds par 16 pieds pour entreposer ses équipements et qu'il a besoin d'un emplacement stratégique prêt du site pour l'aménager ;

Considérant que par le biais de sa présidente, Manon d'Amours, le Festival Honéquestre, a demandé à la municipalité une autorisation pour placer le cabanon sur les terrains de la municipalité sur le site utilisé par le festival et plus spécifiquement à proximité de la cabane de l'annonceur;

Sur la proposition de Claudia Beaulieu appuyée par Jocelyn Pelletier et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise le comité du Festival Honéquestre d'installer le cabanon sur les terrains municipaux à l'emplacement spécifié sous les conditions suivantes;

- Le Festival Honéquestre ait un permis en bonne et due forme pour l'installation du cabanon;
- Le cabanon ne soit pas installé sur une base fixe.

22-10198 Filets pour la patinoire

Considérant que la patinoire ne comporte pas de filets protecteurs à ses extrémités pour protéger le public des rondelles ;

Considérant la soumission numéro 244718 de *Gagné Sports* au montant de 4 466.78\$ taxes et transport incluent pour deux filets de 114 pieds par 12 pieds de haut ;

Sur la proposition de Richard F. Dubé, appuyé par Jocelyn Pelletier et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata se dote de deux filets protecteurs à chacune de ses extrémités. La municipalité retient la soumission de *Gagné Sport* pour le montant de 4 466.78\$ taxes incluses. Le montant sera pris à partir du poste numéro 02-701-20-642.

22-10199 Publicité pour des napperons - Mont citadelle

Considérant la demande de *Excelpromo* par courriel en date du 19 septembre 2022 pour la fabrication de napperon pour le Mont Citadelle ;

Considérant que la Municipalité souhaite se promouvoir et afficher une publicité ;

Sur la proposition de Carole Desbiens appuyée par Claudia Beaulieu et résolu unanimement d'accepter l'offre de *Excelpromo* d'acheter une publicité sur les nouveaux napperons pour la somme de 250\$ plus taxes.

22-10200 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata prévoit la formation de 4 pompiers pour la formation des mâchoires de vie pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Stéphanie Caron et appuyé Jocelyn Pelletier et résolue unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata

22-10201 Appui aux PPAQ (Producteurs et productrices acéricoles du Québec dans leurs représentations auprès du MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs)

Ce point est reporté à une séance ultérieure. Le conseil nécessite plus de temps pour prendre connaissance des modalités et des enjeux reliés à cette demande de résolution d'appui.

22-10202 Comité d'accès à l'information

Considérant les nouvelles exigences du projet de Loi 64 portant sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui requièrent que la municipalité mette en place un comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

Il est proposé par Jocelyn Pelletier et appuyé Carole Desbiens et résolue unanimement de nommer les personnes suivantes au sein du comité :

- Michael Marmen, directeur général, responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et/ou Josée Chouinard, directrice générale adjointe, en cas d'absence du directeur général ;
- Claudia Beaulieu, conseillère numéro 1 ;
- Richard B. Dubé, conseiller 4.

Le comité sera chargé de soutenir la municipalité dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès aux documents.

22-10203 Période de questions

À 20h14 Andrée Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :

- Offres d'emploi, détails sur poste à la voirie et poste pour animateur/animateur communautaire ;
- Félicitation de la part du conseil pour la candidate Amélie Dionne de la CAQ qui a remporté ses élections aux dernières élections provinciales ;
- Question sur les filets de patinoire ;
- Paiement des taxes foncières, modalités de paiements en ligne.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Claudia Beaulieu, la réunion est maintenant fermée. Il est 20h22, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Michael Marmen, directeur général